

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Jeudi 27 Novembre 2014 de 17 h 15 à 20 h 30	ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 1
--	--	---

La séance est ouverte à 17 h 15 sous la présidence de Monsieur GIOUD, Principal. Le principal souhaite la bienvenue aux nouveaux membres titulaires, réunis pour cette première séance du nouveau Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Principal excuse les absences des différents membres (cf. état de présence)

Après la désignation de Mme CAMUS, Principale Adjointe, en tant que secrétaire de séance, le Principal propose les modifications suivantes de l'ordre du jour :

III) D) Le programme du CESC

V) G) Conventions d'occupation de la salle du Galet

H) Convention d'adhésion au Greta Nord Aquitaine

En questions diverses, informations sur le FSE et questions des représentants des associations de parents d'élèves (FCPE et Boussole).

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

I- Conseil d'Administration

Le procès-verbal de la séance du 3/07/2014 est approuvé à l'unanimité, avec l'ajout suivant concernant l'organisation des voyages scolaires :

Les professeurs souhaitent marquer une pause dans l'organisation de ces voyages pendant l'année scolaire 2014-2015.

II- Installations

A. du Conseil d'Administration

Après avoir rappelé la composition tripartite du Conseil d'Administration fixée par le décret du 30/08/1985 (collège de moins de 600 élèves), le Principal présente les membres du nouveau Conseil d'Administration. **Document n° 1**

. *8 membres non élus :*

- 4 membres de l'administration (membres de droit)
- 3 membres des collectivités territoriales (1 représentant de la commune de rattachement et 2 représentants de la collectivité de rattachement en application de l'article L421-2 du code de l'éducation).

Le principal précise que « l'assemblée départementale procédera à la désignation de son deuxième représentant...une fois l'installation de la prochaine assemblée départementale, prévue début Avril 2015 », extrait d'un courrier du président du Conseil Général adressé aux chefs d'établissements le 12/11/2014.

- 1 personnalité qualifiée

. *16 membres élus dans la semaine du 10 au 14 Octobre :*

- 6 représentants des personnels enseignants et 6 suppléants
- 2 représentants des personnels ATTEE et 2 suppléants
- 6 représentants des Parents d'élèves - 3 sièges FCPE et 3 sièges La Boussole et 6 suppléants
- 2 représentants des élèves et 2 suppléants

Mme LAMBERTY, agent comptable, est invitée à chaque séance du Conseil.

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Jeudi 27 Novembre 2014 de 17h 15 à 20h 30	ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 2
--	--	---

B. de la Commission Permanente

Le Principal rappelle son rôle et sa composition définis par le décret n°90-978 du 31/10/1990 modifiant le décret n°85-924 du 30/10/1985 :

- Instruire les questions soumises au vote du Conseil d'Administration, et plus particulièrement celles relevant du domaine pédagogique comme le projet d'établissement, la répartition de la **Dotation Horaire Globale (DGH)** ou le règlement intérieur.

Cette commission alléguée, tout en respectant une répartition tripartite, est composée de :

a. 3 membres de droit :

- Monsieur GIOUD, Chef d'établissement
- Madame CAMUS, Principale Adjointe
- Monsieur PORTA, Gestionnaire

b. 1 représentant des collectivités territoriales :

- Madame MONCOUCUT : Conseillère Générale

c. 4 représentants élus des personnels (3 enseignants + 1 ATTEE)

- M DELAHAY : professeur
- Mme TEULIER: professeur
- Mme MURAT: professeur
- M DULAURENS: ATTEE

d. 4 représentants des Parents et des Elèves (3 Parents d'Elèves + 1 élève)

- M DELAGE: Parent La Boussole
- M LECOQ Parent FCPE
- Mme WOJTOWICZ: Parent FCPE
- M BER: Elève 3E

Le Principal précise que la Commission Permanente ne dispose d'aucun pouvoir de décision sauf si elle reçoit une délégation du Conseil d'Administration.

C. du Conseil de Discipline

Le Principal rappelle qu'il est saisi par le chef d'établissement et que sa composition est fixée par le décret n° 2004-412 du 10.05.2004, qu'il a pour compétence de prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions et des mesures prévues dans le règlement intérieur :

a. 4 membres de droit :

- Le Principal
- La Principale Adjointe
- Le Gestionnaire
- La CPE

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Jeudi 27 Novembre 2014 de 17 h 15 à 20 h 30	ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 3
--	--	---

b. 4 représentants des personnels d'enseignement

- Mme DESPAX
- Mme PASQUET
- Mme LUCAS
- M LETOFFET

c. 1 représentant des personnels ATOS :

- M ROBERT

d. 3 représentants des Parents d'Elèves :

- Mme CHAINEAUD Parent FCPE
- Mme CASTEL Parent La Boussole
- Mme CANINO Parent La Boussole

e. 2 représentants des élèves

- M BER
- Mlle BOUSCAUT

D. du Conseil Pédagogique

Le principal précise qu'il a été créé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 Avril 2005. Il rappelle :

1) ses attributions :

Favoriser la concertation entre les professeurs pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires en préparant la partie pédagogique du projet d'établissement, en évaluant les actions mis en place et en formulant des propositions d'actions.

2) sa composition :

14 coordonnateurs de disciplines et tout autre professeur souhaitant y participer :
Principal, principale adjointe, gestionnaire et conseillère principale d'éducation

E. de la Commission des Fonds Sociaux

Le Principal rappelle les objectifs, les modalités de fonctionnement et les critères d'attribution de ces fonds :

. Ils sont destinés à aider les familles connaissant des difficultés financières, sur des frais de vestiaires, de mobilier et de fournitures scolaires diverses, tout comme sur les frais de demi-pension.

. Il précise que les familles doivent renseigner des dossiers, à retirer auprès de M PORTA, Gestionnaire de l'établissement.

Composition de la Commission :

- 4 membres de droit du Conseil d'Administration (Principal, Principale Adjointe, Gestionnaire et Conseillère Principale d'Education)
- 1 représentant des personnels enseignants
- 2 représentants des parents : M LECOQ(FCPE) et Mme EXPERT (La Boussole)

<p>Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40</p>	<p>PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Jeudi 27 Novembre 2014 de 17 h 15 à 20 h 30</p>	<p>ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 4</p>
--	--	---

III- Questions pédagogiques

A. Bilan de l'année scolaire

1. Structure et effectifs. Document n°2

591 élèves sont répartis sur 21 divisions :

Ce document indique les effectifs par division et par option.

Le principal précise qu'il n'a pas connaissance des prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire 2015.

2. Bilan définitif de l'orientation. Document n° 3

Le Principal constate :

- a. les taux de redoublement sont très faibles, inférieurs à ceux de la ZAP et à ceux du département.
- b. Le taux de passage en 2nde GT, en hausse par rapport à Juin 2013, est supérieur à ceux de la ZAP et du département.
- c. Aucun cas d'appel aux 3 paliers d'orientation, résultat d'un excellent dialogue entre les professeurs et les parents d'élèves en amont des conseils de classes.

3. Les résultats du DNB. Document n° 4

Après avoir rappelé le taux de réussite en hausse (93.01 %), le Principal précise qu'il est supérieur au taux attendu (91.57%) et au taux départemental (85.1%)

Les moyennes du contrôle ponctuel et du contrôle continu des élèves du Collège sont supérieures ou égales aux moyennes départementales.

Le pourcentage du nombre des mentions en hausse, concerne plus de 2 élèves admis sur 3 et supérieur à la moyenne départemental.

Un représentant des parents d'élèves FCPE interroge le principal sur la prise en charge et la réussite des élèves en difficulté.

Le principal répond que cette réussite est variable selon les élèves et rappelle les actions mises en œuvre et notamment l'aide aux devoirs en 3^{ème}.

Un échange a aussi lieu sur l'efficacité des redoublements entre un représentant des parents d'élèves (La Boussole), un représentant des professeurs et le principal.

B. Le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Ce rapport synthétique présente un diagnostic, les structures pédagogiques, l'ensemble des indicateurs sur la population scolaire, sur les personnels et les moyens, la performance du Collège, les actions pédagogiques et éducatives déclinées par rapport aux axes du projet d'établissement.

Il précise les objectifs du projet d'établissement et les résultats constatés.

Des échanges ont lieu sur les actions mises en œuvre et réalisées durant la dernière année scolaire

Le rapport est adopté à l'unanimité. (ACTE N°2014-25)

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Jeudi 27 Novembre 2014 de 17 h 15 à 20 h30	ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 5
--	---	---

C. Projet de l'Association Sportive (2014-2015). Document n° 5

Un représentant des professeurs, coordonnateur EPS, présente le tableau de bord et le nombre de licenciés, les objectifs généraux dans leurs aspects sportif et éducatif, les APS proposées, les actions d'ouverture et de promotion de l'association sportive.

Les membres des deux associations de parents d'élèves sont remerciés pour leur implication au niveau de l'organisation du cross du Collège et pour la fourniture des récompenses.

D. Le programme du CESC (2014-2015). Document n° 6

Le principal présente le programme d'action et de prévention pour la santé dans le cadre du CESC.

Un parcours citoyen a été élaboré.

Chaque niveau d'enseignement est concerné par une ou plusieurs actions menées souvent en partenariat avec la Mairie de Pessac et notamment le bureau information jeunesse.

L'infirmière et la conseillère principale d'éducation, travaillent en concertation avec Mme CHAGUE (Bureau Information Jeunesse) sur l'élaboration et le suivi de ce programme.

IV) Questions financières

A. DBM et DO pour information et pour vote (Année 2014)

Le gestionnaire présente pour information les décisions de l'ordonnateur n° 6 et 7 et la DBM n°6. **Documents n°7,8 ,9 et10**

La DBM n°7 concernant un prélèvement sur les fonds de réserve est soumise au vote. Elle s'élève à 3000 Euros pour ouvrir un crédit additionnel au domaine viabilisation du service ALO, sur l'exercice 2014.

Approuvée à l'unanimité.

(Acte n°2014-23)

Le gestionnaire explique les difficultés récurrentes depuis plusieurs années à financer les dépenses de viabilisation sur la dotation globale de fonctionnement attribuée par le Conseil Général.

Le gestionnaire précise que l'augmentation des dépenses depuis 2013 s'explique par la mise en service de la nouvelle salle de sport, depuis le 1/01/2013, et par l'acquisition de nouveaux matériels informatiques, générateurs de dépenses supplémentaires, en matière de viabilisation, sur le service ALO.

B. Présentation du budget 2015. Document n°11

Le gestionnaire présente le projet de budget 2015 par services, domaines et activités, en ouverture de crédits et prévision de recettes.

Il explique que le budget respecte les principes d'équilibre et de sincérité.

Il précise que la dotation globale de fonctionnement est en baisse de 4% par rapport à la dotation 2014.

Le principal ajoute que les effectifs utilisés pour le calcul de la dotation sont erronés avec un écart de +35 élèves, non pris en compte.

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Jeudi 27 Novembre 2014 de 17 h 15 à 20 h30	ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 6
--	---	---

Le gestionnaire précise que les problèmes de financement de la viabilisation sont toujours présents et qu'ils nécessitent un nouveau prélèvement de 16015 Euros sur les fonds de réserve.

La suppression du financement des transports vers les salles de sport et les piscines par la Mairie de Pessac au 1/01/2015 oblige le collège à envisager la solution provisoire suivante : un nouveau prélèvement sur les fonds de réserve de 2000 Euros.

Ce prélèvement ouvre un crédit sur le service AP pour financer les transports en début d'exercice en attendant qu'une solution pérenne soit trouvée

Après discussion, le projet de budget est soumis au vote :

Adoption à l'unanimité (ACTE N° 2014-24)

Deux motions sont présentées par les personnels d'enseignement et d'éducation.

Document n°12

C. Autorisation au chef d'établissement de signer les marchés

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer toute commande, dont l'incidence financière est annuelle, dans les limites des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du CMP relatives aux marchés à procédure adaptées, soit 200 000 Euros HT pour les fournitures et services et 5 000 000Euros HT pour les travaux.

Autorisation à l'unanimité. (Acte n°2014-26)

V) Contrats et conventions

A. Convention d'occupation temporaire et précaire d'un logement

Il s'agit du logement n°3 qui sera occupé du 1^{er} décembre au 31 Juillet 2015 par Mme Catarino

Vote à l'unanimité. (ACTE N° 2014-27)

B. Concessions de logement

Le gestionnaire présente un récapitulatif des logements occupés par nécessité absolue de service et à titre précaire

Vote à l'unanimité. (ACTE N° 2014-28)

C. Convention avec l'association « Ecla Aquitaine »

Dans le cadre du programme monumérique-archimérique en partenariat avec cette association, un travail des élèves de 4^{ème} sur le thème « Des siècles d'esclavage », encadré par un professeur de lettres et d'histoire-géographie

Vote à l'unanimité. (ACTE N° 2014-29)

D. Convention avec l'association « Pour une route sure »

Dans le cadre du CESC, un projet « Vers un conducteur citoyen » en partenariat avec cette association, pour les élèves de 3^{ème}.

Vote à l'unanimité. (ACTE N° 2014-30)

E. Convention avec l'AFEV

Cette association mobilise des étudiants bénévoles pour intervenir auprès d'enfants dans le cadre d'un soutien scolaire.

Les élèves aidés du Collège sont nouvellement ou récemment arrivés en France.

Vote à l'unanimité. (ACTE N° 2014-31)

<p>Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40</p>	<p>PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Jeudi 27 Novembre 2014 de 17 h 15 à 20h30</p>	<p>ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 7</p>
--	--	---

F. Maintenance des installations téléphoniques

Il s'agit d'une convention avec l'entreprise COFELY pour la maintenance des installations téléphoniques du collège

Vote à l'unanimité. (ACTE N° 2014-32)

G. Occupation de la salle du Galet (Pessac)

En raison du spectacle de fin d'année, le principal explique qu'il a sollicité la réservation de cette salle pendant quatre jours du 15 au 18 Juin 2014 et aussi le Vendredi 17 Avril pour la production d'un spectacle concernant des élèves de 4^{ème} en partenariat avec l'association « Effort de conscience »

Vote à l'unanimité. (ACTE N° 2014-33 et 2014-34)

H. Convention d'adhésion au Greta Nord Aquitaine

Vote à l'unanimité. (ACTE N°2014.35)

VII) Questions diverses

A. Le problème du financement de transports vers les salles de sport et les piscines

Le principal expose les faits :

- un fax reçu le 7 Novembre informe le collège que la Mairie ne financera plus ces transports à partir du 1/01/2015. Cette décision est très tardive et accroît la difficulté de trouver une solution.

- il a demandé un rendez vous à Monsieur le Maire de Pessac et à la direction des collèges du Conseil Général pour rechercher une solution pérenne financière.

- il évoque la destruction de la salle de Bellegrave en 2007 et donc la nécessité de se rendre en bus à la salle Roger Vincent, pour les élèves du Collège.

Un débat s'engage entre la Conseillère Générale, le conseiller municipal, les représentants des professeurs qui manifestent leur mécontentement et des parents d'élèves qui évoquent l'intérêt des élèves et les problèmes pédagogiques posés par cette décision.

La conseillère générale regrette cette décision tardive sans négociation préalable entre les élus de la Mairie et du Conseil Général.

Les représentants des parents d'élèves présentent une motion. **Document n°13**

La conseillère générale émet une réserve sur un passage de la motion.

Un représentant des parents d'élèves souligne qu'aucune solution n'est trouvée pour l'instant.

Le principal rappelle les rendez vous du 4 décembre avec la direction des collèges et du 8 décembre avec le maire de Pessac.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent être informés de l'évolution de la situation.

B. Informations sur le FSE

La conseillère principale d'éducation présente les différentes activités du FSE et les clubs : théâtre, musique, chorale, percussions, instruments, danse, réalisation de tags, écriture de textes rap et slam, danse hip hop, réalisation de vidéos.

Ces activités sont effectuées en partenariat avec les animateurs de la Mairie de Pessac (Pessac Animation) et ceux du Centre social du Burck.

Beaucoup de ces activités figurent dans le spectacle de fin d'année à la salle du Galet.

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Jeudi 27 Novembre 2014 de 17h 15 à 20h30	ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 8
--	---	---

Le FSE finance aussi des sorties scolaires, le séjour d'intégration pour les classes de 6^{ème}, les voyages scolaires à l'étranger.

Les parents d'élèves sont remerciés pour leur implication et leur investissement dans le fonctionnement de cette association.

C. La suppression des récompenses et des sanctions attribuées pendant les conseils de classes.

Les représentants des parents d'élèves FCPE et la Boussole manifestent leur désaccord avec cette décision prise par les équipes pédagogiques en Juin dernier, en conseil d'enseignement. Le principal rappelle que cette décision avait été communiquée au dernier conseil d'administration.

Un débat s'engage entre les représentants des professeurs et des parents d'élèves.

Les représentants des parents informent que les parents délégués liront un texte à chaque conseil de classe pour manifester leur désaccord.

Un représentant des parents FCPE évoque le problème des dossiers choisis en fonction des récompenses inscrites sur les bulletins trimestriels.

Les représentants des professeurs expliquent les raisons de leur décision et que le bulletin d'un élève pourra être valorisé par le professeur principal, dans sa synthèse finale, par une appréciation portant les mentions positives suivantes : « nous vous encourageons, complimentons... »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures30